

**Modification des tarifs 2021 de la cantine scolaire de Meyras**

A la suite du changement de prestataire relatif à la fourniture des repas de la cantine scolaire, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les tarifs à compter de janvier 2021 et fixe le prix du repas à 3,32 €.

**Réfection du clocher de l'église : Demande de subventions**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de l'état (DETR), de la Région, du Département concernant les travaux de réfection du clocher de l'église et de mettre en place une campagne de mécénat populaire grâce aux plateformes de financements participatifs sur internet en sollicitant des devis auprès des différents organismes s'y afférant.

**Détermination du prix de vente des terrains communaux  
aux cabinets médicaux et paramédicaux**

Madame le Maire présente au conseil municipal l'estimation du prix de vente du bien communal de l'espace vestiaires et du terrain attenant, sur la parcelle cadastrée AE409. L'estimation, sollicitée auprès d'un agent immobilier, est comprise entre 19 000 € et 24 000 €. Elle faisait suite à la demande d'acquisition de la SCI Taïga, propriétaires des cabinets paramédicaux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer le prix de vente de l'espace vestiaires et d'une partie de la parcelle cadastrée AE409 d'une surface de 155 m<sup>2</sup> à 19 000 €, à la SCI Taïga, propriétaires des cabinets paramédicaux. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférant devant notaire. Le bornage et les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Madame le Maire présente également au conseil municipal, l'estimation du prix de vente de la parcelle de terrain communal, cadastrée AE377 et qui s'établit entre 45 € et 55 € le m<sup>2</sup>. Le conseil municipal décide, à 13 voix pour et 1 abstention, (*Monsieur Armand BADIA ne prenant pas part au vote est sorti momentanément de la salle*), de fixer le prix de vente d'une partie de la parcelle de terrain communal à 45 € le m<sup>2</sup>, soit 9 000 € soit une surface de 200 m<sup>2</sup> à la SCI des 3 vallées, propriétaires des cabinets médicaux, et ce, suite à leur demande concernant leur projet de construction d'un bâtiment d'une surface de 135 m<sup>2</sup> continu à celui du bâtiment des vestiaires. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférant devant notaire. Le bornage et les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

**Projet de Pump track : Accord de principe  
et sollicitation de la communauté de communes Ardèche Sources et Volcans**

Madame le Maire présente au conseil municipal un projet d'implantation d'un pump track (parcours en boucle fermée avec 3 niveaux de difficulté, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés), d'une surface de 1 600 m<sup>2</sup> sur la commune de Meyras. Ce projet ludique et attractif qui s'élève à 150 516 € TTC peut être porté par la communauté de communes Ardèche Sources et Volcans et bénéficier dans ce cas de 50 % de subventions de la part de la Région, 30 % du Département et de l'état. Le reste étant à la charge de la commune. Le conseil municipal donne à l'unanimité un accord de principe au projet et autorise Madame le Maire à solliciter la communauté de communes pour porter celui-ci.

**Informations diverses**

La séance est close à 21 H 00

Le Maire



Karine ROBERT